



POURCIEUX

La voix aurélienne

Bulletin municipal N°58

SOMMAIRE

Page 1

*Affiche de
Fernand Léger
1953. Poème
de Paul Eluard.*

Page 2

Brèves de conseil

Page 3

Le mot du maire.

Page 4 et 5

Travaux et infos

*Adduction d'eau.
Traitement des effluents.
Police municipale.
Portage repas.*

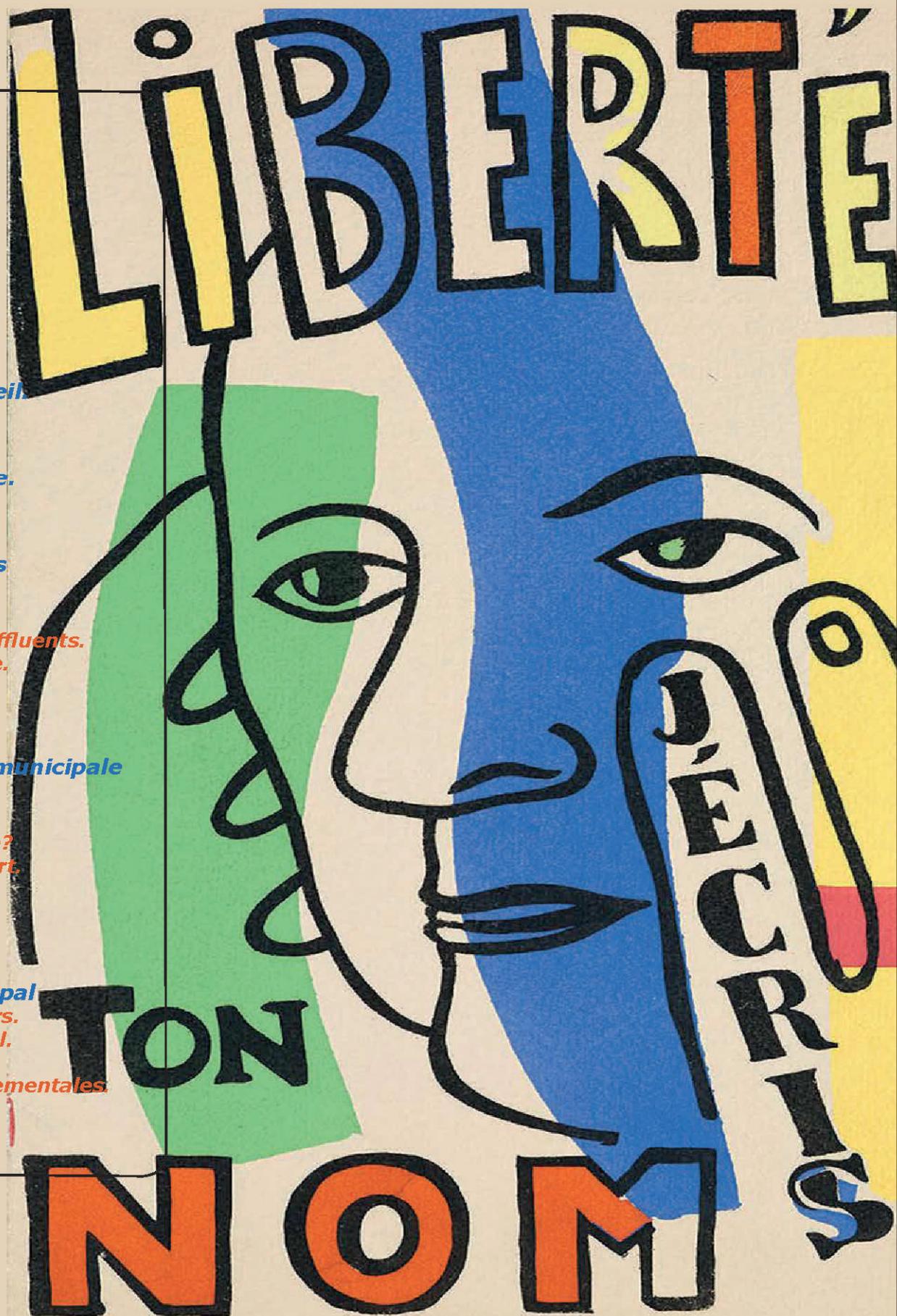
Pages 6 et 7

Vie scolaire et municipale

*Sortie à la neige.
Le PNR qu'ès aco?
La crèche a ouvert.
Pourcieux.fr.
CCFF.*

Page 8

*Agenda municipal
Repas des Séniors.
Essor commercial.
Neo-résidents.
Elections départementales.
Etat Civil.*



Mairie de POURCIEUX
Rue de l'Église
83470 POURCIEUX
Tel : 04 94 78 02 05
Fax : 04 94 59 73 73
mairie.pourcieux@wanadoo.fr www.pourcieux.fr

Hiver 2015

15 septembre 2014

Renforcement adduction d'eau : Marché de remplacement de la colonne d'eau montante.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration: décide que le marché « Remplacement de la canalisation d'eau montante » est attribué à la société SNTH domiciliée à ZAC Les Carmes – 83670 BARJOLS pour un montant de :

Tranche ferme : 178 045,00 € HT.
TVA : 34 896,82 € soit 212 941,82 € TTC.

Tranche conditionnelle : 356 754,50 € HT.
TVA : 69 923,88 € soit 426 678,38 € TTC.

21 Novembre 2014

Tarifs Service Eau et Assainissement au 1er janvier 2015.

Monsieur le Président rappelle qu'une réflexion a été engagée par la commission « Eau et Assainissement » sur l'évolution de ce service. Une modification de la grille tarifaire est apparue nécessaire pour renforcer l'équilibre budgétaire, tenir compte des améliorations notables apportées au fonctionnement de ce service et favoriser la mise en œuvre d'économies d'eau par les utilisateurs.

D'autre part, il convient de répercuter sur chaque facture la « Redevance de prélèvement de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable » facturée à la commune par la Société du Canal de Provence pour le compte de l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration fixe les montants des participations et tarifs communaux à partir du 1er janvier 2015 :

Réseau d'eau :

abonnement semestriel.....32,30 €
Consommations : de 0 à 50 m³, le m³..0,79 €;
de 51 à 120 m³, le m³...1,53 €; à partir de 121 m³, le m³...2,36 €.

Réseau d'assainissement :

Abonnement semestriel30,00 €
consommation : de 0 à 60 m³, le m³..... 0,75 €;
à partir de 61 m³, le m³..... 0.28 €.

Participation financière réseaux d'assainissement, contrôle de l'installation, établissement de l'abonnement4 295,00 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs communaux à partir du 1er janvier 2015. Il est proposé au Conseil Municipal de ne procéder qu'à un arrondissement des tarifs de location de la salle des fêtes et une légère augmentation des droits de stationnement des taxis.

Location de la salle des fêtes:

pour les habitants de la commune : été 300€, hiver 700€. Pour les étrangers à la commune 350 et 850€. Stationnement des taxis : 350€. Après en avoir délibéré et fixé les tarifs, le Conseil Municipal se prononce pour à l'unanimité.

Madame Hélène AUDIFFREN expose les nombreuses démarches pour que le territoire communal soit intégré au périmètre de préfiguration du Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume. Monsieur le Maire propose de solliciter l'adhésion de la commune de Pourcieux. Il convient également de nommer à bulletins secrets les représentants de la commune devant siéger à ce syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de l'adhésion de la commune au Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume.

Ont été désignés :

Déléguée titulaire : Hélène AUDIFFREN
Délégué suppléant : Jean-Raymond NIOLA

Ont obtenus : Pour : 15 voix

Contre : 0 voix Blancs ou nuls : 0 voix

9 décembre 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer des droits de place liés aux travaux et occupation du domaine public.

Madame Hélène Audiffren donne lecture et explications sur cette délibération. Le principe légal est que l'occupation soit payante, la mise à disposition gratuite restant l'exception et ne pouvant concerner que les associations à but non lucratif ou services de publics œuvrant pour la sécurité. Le but est essentiellement dissuasif afin d'éviter le dépôt à demeure de matériaux, échafaudage, véhicule de chantier... Un règlement complet sera produit et annexé à cette délibération.

Le paiement se fera par titre directement. Une information large sera diffusée sur les canaux communaux habituels.

Pose d'un échafaudage : de 1 à 3 jours : 2,00 € par jour et par mètre linéaire ; à partir du 4ème jour 2,50 € par jour et par mètre linéaire ; Ouverture de fouille (tranchée) 8,00 € le m² par jour ; Installation d'une benne à gravats 15,00 € par jour ; Stationnement pour chargement ou déchargement 15,00 € par jour ; Stationnement d'un engin ou véhicule de chantier 15,00 € par jour ; Occupations de voirie diverses 15,00 € par jour.

Après en avoir délibéré et fixé les tarifs, le Conseil Municipal se prononce pour à l'unanimité.

Le 7 janvier 2015 restera en France, et pour longtemps, comme un moment d'impuissance face à la barbarie.

Mais quelques jours plus tard, le 11 janvier c'est tout le peuple, rejoint par la solidarité internationale, qui a manifesté son indignation devant les sauvages assassinats de journalistes de «Charlie Hebdo», de policiers, de simples citoyens. Le pays tout entier a marché dans la dignité pour dire son attachement à la liberté, pour dire aussi son refus de l'intolérance, de l'antisémitisme, du racisme.

Le peuple de France a été à la hauteur de son histoire pour défendre les valeurs de la République.

Dans les périodes difficiles, il faut que chacun d'entre nous comprenne que la solidarité doit être présente chaque jour. Que chacun d'entre nous évite l'isolement ainsi que l'individualisme rampant qui sont souvent la source des problèmes de notre société. C'est aussi le sens de notre action au quotidien pour continuer à favoriser le lien social.

Vous pourrez constater, à la lecture de ce 58^{ème} numéro du bulletin municipal, qu'il est largement fait écho des activités de toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans ce sens : qu'ils soient élus, responsables ou bénévoles d'une association, enseignants ou membres du CCAS.

L'énergie déployée n'a d'autre objectif que de vous inviter à vous rencontrer, profiter des animations qui vous sont proposées pour mieux vivre ensemble dans une commune vivante et solidaire.

Avec enthousiasme, exigence et passion.

Jean-Raymond NIOLA.

Travaux et informations

Deuxième tranche des travaux de renforcement de l'adduction d'eau

Le marché de la deuxième tranche de remplacement de la canalisation d'eau montante, a été attribué à la société SNTH domiciliée à BARJOLS. Ces travaux sont eux-même divisés en deux parties pour un montant de 212 941,82 € TTC pour ce qui concerne la première partie et de 426 678,38 € TTC pour ce qui concerne la deuxième partie. Ces ouvrages qui font suite à ceux de l'été dernier, vont permettre de remplacer la canalisation montante entre le pont de l'autoroute au quartier de «La Planque» et le passage à niveau de l'ancienne gare.

La photo ci-contre (années 60) représente l'implantation de la première colonne montante en face la coopérative vinicole, sur l'emplacement actuel du lotissement «Le Baou». Le changement de la canalisation entre le passage à niveau et le réservoir d'eau du Déffend, constituera une troisième tranche ultérieure. Le bouclage évitera toutefois de traverser le lotissement.



Traitement des effluents.

La commune de POURCIEUX dans le cadre de son engagement en faveur du développement durable, investit dans un équipement écologique : la création d'une aire collective de remplissage, de lavage et de traitement des effluents viti-vinicoles et phytosanitaires.

Le marché a été attribué à la société SAS AGRO ENVIRONNEMENT pour un montant de 300 000 € HT.

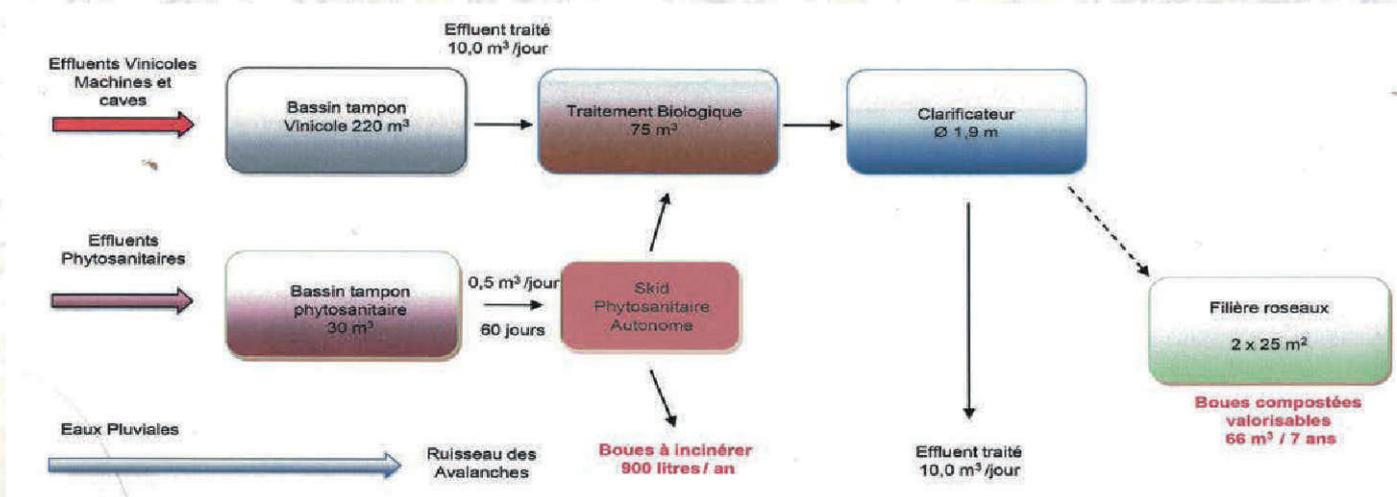
L'aire sera construite à proximité de la station d'épuration et les travaux devraient être terminés avant l'été prochain.

Fonctionnement:

Les effluents des caves viticoles seront stockés dans un bassin tampon aéré de 220m³. Ce bassin n'est autre que la cuve de l'ancienne station d'épuration. Les effluents seront acheminés nuitamment, période où l'activité du réseau d'assainissement est quasiment nulle. Ils seront alors «bypassés» vers le bassin tampon. Un traitement biologique s'effectuera dans une cuve de 100m³ et les effluents traités seront ensuite dirigés vers un lit de roseaux de 50m², à raison de 10m³ jour. Le principe de fonctionnement de ce lit est semblable à celui qui constitue aujourd'hui notre système d'épuration.

Les effluents résultant du lavage des machines à vendanger sur l'aire de lavage de 150 m² seront soumis au même traitement.

Les effluents phytosanitaires, quant à eux, feront l'objet d'un traitement spécifique. Stockés dans une cuve tampon de 30 m³, ils seront traités dans une plateforme phytosanitaire autonome. Les boues résultant de ce traitement (900L /an) seront incinérées et l'eau, après traitement, rejoindra la cuve de traitement biologique puis le lit de roseaux.



Gestion de la station :

La gestion de la station sera entièrement assumée financièrement par un syndicat d'utilisateurs qui a été créé à cet effet. La station sera automatisée, avec un système de badges pour les utilisateurs. Elle sera gérée à distance avec un suivi de rapports d'activité et une assistance permanente.

Du côté de la police municipale

Monsieur Anthony LESSARDI a été embauché en tant que ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique), pour un contrat formation «police municipale» d'une durée de trois ans.

M. LESSARDI prêtera serment fin mars et sera alors pleinement en droit d'assurer seul les missions qui sont imparties aux ASVP :

- constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements interdits des véhicules (Art. L.130-4 et R.130-4 du code de la route).
- constater et verbaliser les cas d'arrêts ou de stationnements gênants ou abusifs.
- constater les contraventions relatives au défaut d'apposition du certificat d'assurance sur le véhicule (Art. 211-21-5 du code des assurances).
- constater les infractions et les contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics (Art. L.1312-1 du code de la santé publique).
- Assurer la sécurité aux abords de l'école.



Rappel : Le PV électronique est entré en vigueur le 15 novembre à Pourcieux. Le rapport d'infraction est télé-transmis directement au Centre National des Infractions Routières de Rennes. La contravention est ensuite transmise par courrier au domicile du titulaire de la carte grise.

La contestation est toujours possible, dans les mêmes conditions que le PV classique, le délai de contestation démarre dès la réception du courrier contenant l'avis de contravention.

Pour les infractions liées au stationnement, des avis de contravention (information), seront déposés sur les pare-brise.

Un local rénové.

La Police Municipale avait dernièrement, élu domicile au premier étage de la poste. En effet, d'importants travaux de mise aux normes et de rénovation devaient être entrepris dans le local de la rue Raoul Blanc. Tous les travaux ont été menés à bien par les employés municipaux et sont maintenant terminés. En conséquence le bureau local de la Police Municipale est réouvert à son adresse habituelle.

Déjections canines

Il semble que les invitations au civisme restent lettres mortes, notamment en matière de déjections canines. Il faut maintenant renforcer les mesures coercitives.

Les enfants qui se rendent à la salle des fêtes pour des activités pédagogiques et les piétons sont quotidiennement confrontés à ce problème.

Les propriétaires de chiens doivent impérativement respecter les règles d'hygiène et de propreté collectives en ramassant les déjections, et en ne laissant pas divaguer leurs braves toutous.

Le Code Pénal par son article R.632-1, prévoit le ramassage des déjections canines, faute de quoi vous vous exposez à une amende de 35 €.



Portage de repas.



PORTAGE DE
REPAS
À DOMICILE

Le Comité Communal d'Action Sociale, se propose de mettre à disposition des personnes âgées ou handicapées, qui ne sont plus en mesure de faire leurs courses ou de confectionner leur repas, un service de portage de repas à domicile.

Les personnes intéressées sont priées de contacter la mairie, qui apportera une aide dans l'élaboration du dossier et mettra en liaison les demandeurs éventuels, avec le prestataire de service.

Vingt-deux élèves des classes CM1 et CM2 se sont rendus dans les Alpes, accompagnés de leur maîtresse, Mme Marie-Eve Chapelle et de deux accompagnatrices, Mesdames Perez et Giner.

Comme ils l'ont gentiment écrit sur la carte postale, ils ont participé à de nombreuses animations, mais le point fort a été la classe trappeur, avec la balade en chiens de traîneaux.

Une riche expérience en milieu alpin, qu'il ont assidûment préparée en organisant plusieurs manifestations pour récolter des fonds.

Nul doute qu'en s'investissant dans la préparation de cette sortie et devenant ainsi les vecteurs de leur propre réussite, ils aient encore davantage pu apprécier la beauté et la richesse du pays haut.



La crèche a ouvert ses portes le 19 janvier

La crèche de Pourcieux, située à proximité de l'Espace Culturel, est opérationnelle. La commune avait mis à disposition de la Communauté de Commune Sainte Baume-Mont Aurélien, qui a la charge de la petite enfance sur le territoire communautaire, un terrain viabilisé prévu à cet effet.

L'établissement de près de 200m² a coûté 554 679€.

Rappelons que c'est la Maison de l'Enfance à Saint Maximin qui, par délégation de services, gère les crèches de la Communauté de Communes.

La crèche est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Elle peut accueillir simultanément 12 enfants âgés de 3 mois à 3 ans. Cela signifie, en tenant compte des occupations partielles, que la structure peut satisfaire aux demandes d'environ vingt familles.

L'établissement est placé sous la responsabilité de Karine Grabowski, infirmière d'Etat, assistée de Magali Rochette, son adjointe, éducatrice de jeunes enfants, de Béatrice Liotard et Pascale

Botero, auxiliaires de puériculture, de Sylvie Giraud, agent d'animation ainsi que de Fatima Miloudi, agent d'entretien.

L'inauguration de la crèche devrait se dérouler au Printemps prochain.



Contact directrice : 04.94.04.23.91

le PNR qu'es aco?

Un Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume, regroupant les collectivités territoriales concernées, a été établi depuis 2012. Le périmètre du projet ne prenait pas en compte les communes de Pourcieux, Pourrières et Trets, c'est aujourd'hui chose faite.

Le Mont Aurélien est une avancée du massif de la Sainte Baume. Il constitue la limite septentrionale de la nappe de charriage qui a formé le massif de la Sainte Baume. C'est donc à ce titre, une entité qui nous paraît tout à fait compatible, voire même indissociable, d'un Parc Naturel de la Sainte Baume.

Un Parc Naturel Régional (PNR) a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en oeuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Le projet de Parc regroupe 29 communes sur une superficie de 84 367 ha.

Il convient de ne pas faire d'amalgame entre Parc National et Parc Naturel régional. Le PNR, entre autres, ne régit pas le droit de chasse, l'agriculture ou encore les règles d'urbanisation.

Il ne s'agit pas d'une réserve naturelle, mais d'un espace où l'on recherche un développement respectueux des équilibres, voire une solution de maintien d'activités traditionnelles en déclin.



Cette image estivale du Mont Aurélien correspond au paysage traditionnel des communes du Parc régional de la Sainte Baume : une barre rocheuse élevée, orientée Nord, présentant une végétation méditerranéenne étagée et parfois fossile, avec des zones collinaires peuplées de taillis de chênes pubescents ou d'yeuses. Des petites résurgences alimentent des cours d'eau plus importants, qui s'écoulent dans des zones à moindre déclivité, comme pour nous la plaine naissante de l'Arc.

Pourcieux.fr : un site visité et à visiter

Le site mis en ligne le 9 janvier 2009 à franchi début février, le cap des 100 000 visites, selon notre compteur.



Le comptage de l'hébergeur du serveur, indique un nombre moyen de visites 6,6 fois supérieur, mais il doit vraisemblablement tenir compte des robots, qui en permanence, visitent les sites pour les référencer.

Le site compte actuellement 265 abonnés à la lettre d'information : 244 lettres ont été envoyées, la première le 27 mars 2009, pour un ensemble de 897 articles.

Le système de paiement en ligne connaît aussi un franc succès. Merci de votre assiduité à consulter le site internet de la mairie de Pourcieux.

Merci bien sûr aussi à Claude Porzio, notre Webmestre, qui le fait vivre au quotidien.

Le Comité Communal Feu de Forêt.

Le Comité Communal Feu de Forêt tiendra son assemblée générale le samedi 14 mars à 18 h à la salle des fêtes.

Cette assemblée générale sera suivie du banquet annuel de l'association CCFF locale.

Le CCFF a une mission de prévention, une mission de surveillance et une mission d'aide auxiliaire à la lutte contre les incendies.

Le Comité local compte une vingtaine de membres, mais les nouveaux bénévoles sont les bienvenus, car la réduction du nombre d'éclosions des feux sur notre territoire reste une priorité et nécessite de nombreuses bonnes volontés.



Le repas des Séniors.

Comme chaque année, le Comité Communal d'Action Sociale avait invité les séniors du village à un repas à la salle des fêtes.

La qualité des mets, du service et de l'animation ont fait l'unanimité des convives.

Après un ben apéritif, les convives ont dégusté un feuilleté aux escargots suivi d'un poulet aux écrevisses. Après la salade et les fromages venaient les gâteaux des rois, le tout arrosé des bons vins du terroir.



Enon commercial.



Premières vendanges et première vinification pour les vigneron du Château des Brigands.

Ce nouvel établissement vinicole a vu le jour au quartier de la Tuilière.

Les enfants de José Garcia et alliés, ont établi leur cave sur les contreforts du Mont Aurélien, qui jadis étaient fréquentés par des brigands et des contrebandiers selon la légende locale.

Le terroir ne saurait mentir : nous leur souhaitons une pluie de médailles comme les 4 autres domaines du village. Les Vignerons du Baou, le Château de Pourcieux le Domaine de Vaunière et le Château des Ferrages.

Neo-résidents

Les neo-résidents seront accueillis à la salle des fêtes le vendredi 13 mars à partir de 18h 30. Cette cérémonie sera aussi l'occasion de procéder à une remise citoyenne des cartes d'électeur à plusieurs jeunes du village.

Elections départementales des 22 et 29 mars

Loi du 17 mai 2013 : Scrutin binominal majoritaire à deux tours. Les candidatures sont déposées sous la forme d'un binôme femme-homme. Un binôme peut se maintenir au second tour s'il atteint 12,5 % des inscrits (ou, si moins de deux binômes atteignent ce seuil, les deux binômes arrivés en tête).



Le conseil général rebaptisé conseil départemental est renouvelé intégralement tous les six ans.

Nouveau découpage du canton de Saint Maximin : les communes qui faisaient autrefois parties du canton de Saint-Maximin se retrouvent aujourd'hui réparties dans trois des nouveaux cantons.

- Rougiers rejoint Tourves dans le canton de Brignoles,
- Saint-Zacharie, Nans-les-Pins et Plan d'Aups dans le canton de Le Beausset.
- Saint-Maximin, Pourcieux, Ollières, Pourrières sont associées aux communes des anciens cantons de Rians et de Barjols.

Joies et peines (depuis la parution du dernier bulletin)

Ils ont vu le jour : CHARLES Evan né le 10/12/2014, CAMUGLIANI Louise née le 2/12/2014, DIAZ REY Lia née le 22/10/2014, MASSE Lilou, née le 31/01/2015, MANISCALCHI Lenny, né le 17/02/2015.

Ils nous ont quittés : Paule CARLUÉ décédée le 22 novembre 2014, Guy DELPHINE décédé le 9 décembre 2014,